



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

**Faculté de médecine
Département de pathologie et biologie cellulaire**

Microprogramme 2-512-6-0
et

Maîtrise 2-512-1-0, option
Pathologie moléculaire et médecine personnalisée

**PLAN DU COURS PBC 6044 (2 crédits)
Histopathologie diagnostique appliquée**

Trimestre :
Hiver 2017

Responsable:
Louis Gaboury, MD PhD FRCP(c) FCAP
louis.gaboury@umontreal.ca

Les collaborateurs :

Dr Annie Bélisle
Dr Louis Gaboury
Dr Natacha Patey
Dr Philippe Roméo
Dr Virginie Royal
Dr Lilia Maria Sanchez
Dr Geneviève Soucy
Dr Dan Tran Thanh

TGDE: Leonardo Torres Wictorff:
leonardo.felipe.torres.wictorff@umontreal.ca

DESCRIPTION DU COURS

Le cours PBC 6044 est un cours sur les apprentissages des principes de bases permettant la reconnaissance et l'interprétation histologiques des lésions tissulaires des principaux parenchymes: dégénérative, inflammatoire, cicatricielle ou tumorale. Ce cours s'appuiera largement sur l'utilisation de la microscopie virtuelle.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'objectif principal est développer la capacité des apprenants de pouvoir observer, reconnaître et interpréter les anomalies tissulaires d'une variété de lésions tumorales et non tumorales de façon autonome.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs spécifiques communs à l'ensemble des activités de ce cours sont de:

1. Démarche individuelle et en petits groupes visant à confronter les lésions macroscopiques et microscopiques en observant des macro-photos de spécimens et en accédant aux préparations histologiques en utilisant la microscopie virtuelle (« whole slide scanning »);
2. L'étudiant pourra ensuite apprendre à comparer le tissu normal au tissu pathologique pour dégager les éléments essentiels d'une lésion tissulaire quelle qu'en soit l'étiologie;
3. Le tout sera suivi de séance d'intégration en grand groupe pour vérifier l'acquisition des connaissances et habiletés. À noter, ce cours ne sera offert qu'à la session d'hiver.

ÉVALUATION

Deux examens théoriques de 40% et 40%. Aussi, une note de 20% sera attribuée à la participation aux travaux pratiques. De plus, 5% de la note finale tiendra en compte les fautes de français écrit.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théorique de 2 crédits en 10 sessions en salle de cours avec une série de travaux pratiques en lien avec les notions acquises. Les travaux pratiques se dérouleront dans les plateformes technologiques et les laboratoires de recherche spécialisés participants.

BIBLIOGRAPHIE

- Des notes de cours
- protocoles et références bibliographiques pertinentes seront fournis à l'étudiant pour chacune des activités proposées
- Autres références de lectures seront proposées

HORAIRE ET PLAN DE COURS

TRIMESTRE HIVER 2017					
Séance 1	16-01-2017	9h00 à 12h00	Rappel de l'histologie normale. Partie 1	Dr L. Gaboury	Salle : M-635 Pav. Roger-Gaudry
Séance 2	23-01-2017	9h00 à 12h00	Rappel de l'histologie normale. Partie 2	Dr L. Gaboury	Salle : M-635 Pav. Roger-Gaudry
Séance 3	30-01-2017	9h00 à 12h00	Pathologie mammaire	Dr D. Tan Tranh	Salle : M-635 Pav. Roger-Gaudry
Séance 4	06-02-2017	9h00 à 12h00	Pathologie intestinale	Dr L.M. Sanchez	Salle : M-635 Pav. Roger-Gaudry
Séance 5	13-02-2017	9h00 à 12h00	Examen Intra (40%)	Dr L. Gaboury	Salle : M-635 Pav. Roger-Gaudry
Séance 6	20-02-2017	9h00 à 12h00	Pathologie hépatique	Dr G. Soucy	Salle : M-635 Pav. Roger-Gaudry
Lundi au vendredi	27-02-2017 03-03-2017		PÉRIODE D'ACTIVITÉS LIBRES		
Séance 7	06-03-2017	9h00 à 12h00	Pathologie cutanée	Dr A. Bélisle	Salle : M-635 Pav. Roger-Gaudry
Séance 8	13-03-2017	9h00 à 12h00	Pathologie pédiatrique	Dr N. Patey	Salle : M-635 Pav. Roger-Gaudry
Séance 9	20-03-2017	9h00 à 12h00	Pathologie rénale	Dr V. Royal	Salle : M-635 Pav. Roger-Gaudry
Séance 10	27-03-2017	9h00 à 12h00	Pathologie thoracique	Dr P. Roméo	Salle : M-635 Pav. Roger-Gaudry
Séance 11 Mardi	04-04-2016	9h00 à 12h00	Examen Final (40%)	Dr L. Gaboury	Salle : M-635 Pav. Roger-Gaudry

Note : Les dates peuvent changées, ainsi que le local de classe.

Renseignements utiles

Règlement des études de cycle supérieur

Retard dans la remise des travaux (article 32), plagiat et fraude (article 37)

Les pénalités de retard et la politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours.

Tous les étudiants sont invités à consulter le site web www.integrite.umontreal.ca/ et à prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université. L'étudiant se doit d'être très vigilant à l'égard du plagiat particulièrement lorsqu'il utilise des **sources d'informations** autant dans le cadre d'un travail écrit que d'un examen. Vous êtes invités à consulter le document qui suit pour mieux comprendre la manière de citer ou d'utiliser un texte ou une partie de texte afin d'éviter de vous placer dans une situation de plagiat. Le sens de plagiat peut varier d'un pays à l'autre. Dans le cadre du présent cours, les indications de l'Université de Montréal à l'égard du plagiat prévalent sur toute autre définition ou sens donné au plagiat.

Politique relative aux examens différés (article 51 et 97)

La mention F* est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à un examen à moins que celui-ci ne justifie son absence auprès du responsable de programme en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours ouvrables. On entend par motif valable, un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat médical. Toute demande d'examen différé présentée après le temps prescrit à cet effet sera automatiquement rejetée à moins d'un motif indépendant de la volonté de l'étudiant (ex. situation de coma, etc.).

Outil pédagogique

Le Guide de présentation d'un travail écrit publié par la Faculté de l'éducation permanente vise à faciliter l'encadrement au regard du respect des normes de présentation et de l'utilisation des sources bibliographiques, contribuant ainsi au développement d'habiletés transférables.

<http://fep.umontreal.ca/documents/pdf/guidepresentation.pdf>

Studium

Le site Internet Studium des cours est mis à disposition à partir du réseau interne de l'Université. Les étudiants ont accès illimité au site durant toute la session, et ce depuis le réseau interne de l'Université comme depuis leurs propres connections Internet.

Pour avoir accès au site, l'étudiant doit être dûment inscrit à l'Université et être détenteur d'un UNIP, ce qui lui donnera accès à son portail UdeM.

Pour obtenir un UNIP, voir les indications à l'aide du lien Internet suivant :

<http://www.etudes.umontreal.ca/dossier/unip.html>

Autres informations utiles

- 20 janvier : Date limite pour la modification d'un choix de cours ou l'annulation sans frais d'un cours. (À moins qu'une autre date ne soit inscrite à l'horaire du cours.)
- 10 mars : Date limite pour l'abandon du cours - avec frais.
(À moins qu'une autre date ne soit inscrite à l'horaire du cours.)

Ces dates sont présentées sur le site de l'UdeM :

<http://www.etudes.umontreal.ca/calendrier/index.html>

L'absence « non justifiée » lors d'une évaluation entraîne malheureusement un échec. Étant donné que les dates des évaluations sont connues à l'avance par l'étudiant, ce dernier a la responsabilité d'aviser la responsable du programme « avant l'évaluation » afin de prendre entente. Ces éléments sont précisés aux articles 30 et 31 des Règlements pédagogiques de cycles supérieurs.

Service de soutien à l'apprentissage du Centre étudiant

www.csedc.umontreal.ca/apprentissage/;

Centre de communication écrite

www.cce.umontreal.ca/;

Direction des bibliothèques

www.bib.umontreal.ca/a-propos;

Aide à la persévérance scolaire offert à la FEP.

Monsieur Pierre Cantin, 514-343-6111, poste 7443.

Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap : www.bsesh.umontreal.ca

Enregistrement du cours

L'enregistrement du cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours.

L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.